

# Assemblée générale annuelle des membres

## Le lundi 26 octobre 2020

Considérant les enjeux de la pandémie, l'assemblée a lieu en présence volontaire des membres du conseil d'administration, au siège social de l'organisme, situé au 111 rue de Carillon à Gatineau, ainsi que par visioconférence pour les autres membres et les invité-e-s.

### 1. Ouverture de l'Assemblée – Constatation de la régularité et du quorum

La présidente du conseil d'administration salue les personnes présentes et procède à un appel nominal afin d'assurer les présences.

L'article 10 des *Règlements généraux* de l'organisme prévoit qu'une assemblée générale annuelle des membres doit être tenue dans les six (6) mois après la clôture de son exercice financier. L'ordre du jour minimal y est d'ailleurs prescrit. Le 19 août 2020, le conseil d'administration a déterminé la date du lundi 26 octobre 2020 pour tenir l'Assemblée générale annuelle. La secrétaire exécutive du conseil d'administration a signé une lettre d'Avis de convocation, datée du 8 octobre 2020. Un avis a été publié sur la page FaceBook et le site Internet de l'organisme.

L'article 12 des *Règlements généraux* prévoit qu'une assemblée générale des membres doit faire l'objet d'un avis de convocation au moins dix (10) jours avant la tenue de l'assemblée. Le jeudi 8 octobre 2020, un avis a été transmis par courriel à tous les membres en règle, accompagné d'un projet d'ordre du jour et du procès-verbal de l'année dernière.

En vertu de l'article 13 des *Règlements généraux*, le quorum est formé des membres votants en règle présents à l'assemblée. Pour cette présente Assemblée générale annuelle, est membre en règle toute personne qui a adhéré ou renouvelé son adhésion entre le premier juillet 2019, premier jour de l'année fiscale qui fait l'objet de la présente assemblée, et aujourd'hui. Au cours de l'année 2019-2020 et jusqu'à aujourd'hui, on compte 21 personnes au *Registre des membres*, lesquelles sont toutes en règle et 4 ont à renouveler leur adhésion au cours de l'année.

Il est proposé par Audrey Giguère-Marchal  
Et appuyé par Élisabeth Duncan

Que l'assemblée générale annuelle des membres soit déclarée ouverte.

Adopté à l'unanimité. AGA 2020-10-26-01.

### 1. Présidence et secrétaire de l'Assemblée

Nonobstant le Projet d'ordre du jour acheminé le 8 octobre 2020,

Il est proposé par Élisabeth Duncan  
Et appuyé par Roger Landry

Que Josée Labelle préside la présente assemblée;

Paraphe

Que Audrey-Anne Bergeron agisse à titre de secrétaire de la présente assemblée et  
Que Jean-Philippe Lavoie-Morin fasse le suivi des commentaires et mains levées pour les personnes présentes par visioconférence.

Adopté à l'unanimité. AGA 2020-10-26-02.

## **2. Présentation et adoption de l'ordre du jour**

Le projet d'ordre du jour a été acheminé avec l'Avis de convocation le 8 octobre 2020.

1. Ouverture de l'Assemblée – constatation de la régularité et du quorum	18h30
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (pièce 02)	18h35
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle (pièce 03)	18h40
4. Lecture et adoption des États financiers vérifiés au 30 juin 2020 (pièce 04)	18h45
5. Nomination du vérificateur auditeur pour l'année 2020-2021	19h00
6. Lecture et adoption du Rapport d'activités, le Rapport annuel 2019-2020 (pièce 05)	19h05
7. Présentation du Plan d'action 2020-2021 (pièce 06)	19h15
8. Présentation des Prévision budgétaires 2020-2021 (pièce 07)	19h25
9. Élection des administrateurs	19h35
10. Période de questions des membres – Souhaits de l'Assemblée	19h45
11. Levée de l'Assemblée	19h55

Il est proposé par Audrée Larivière  
Et appuyé par Jean-Philippe Lavoie Morin

Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié, en ajoutant, avec le point 1, le choix de la présidence et de la secrétaire de l'assemblée, ainsi qu'une pause après les élections pour permettre au conseil d'élire ses officiers.

Adopté à l'unanimité. AGA 2020-10-26-03.

## **3. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle**

Le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 25 novembre 2019 a été acheminé avec l'Avis de convocation. Il est donc réputé avoir déjà été lu. Monsieur Roger Landry demande par ailleurs la dispense de la lecture.

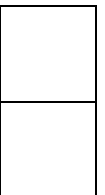
Il est proposé par Roger Landry  
Et appuyé par Élisabeth Duncan

Que le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle et de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité. AGA 2020-10-26-04.

En réponse à une question de Madame Stéphanie Rajotte, Monsieur Luc Villemaire précise que la modification des lettres patentes pour changer les objets de l'organisme afin de les actualiser, notamment sur l'aspect de l'habitation sociale, demeure à suivre.

Paraphe



#### **4. Lecture et adoption des États financiers vérifiés au 30 juin 2020**

---

Conformément à la décision prise lors de la dernière Assemblée générale annuelle des membres, monsieur Steve Béliveau, CPA auditeur, CA, a procédé à la vérification des États financiers de Vallée Jeunesse au 30 juin 2020. Il dépose son rapport qui a préalablement été examiné et adopté par le conseil d'administration. Monsieur Béliveau est invité à présenter son rapport. Il apporte des précisions concernant l'épargne à terme suivant une question formulée par Madame Louise Hyland. Monsieur Luc Villemaire répond également à une question de Madame Stéphanie Rajotte concernant les épargnes notées au niveau des assurances, précisant qu'une vérification de la couverture explique la diminution du montant. Madame Josée Labelle souligne par ailleurs la qualité du travail effectué par la direction générale pour avoir réussi à obtenir un déficit beaucoup moindre que ce qui avait été prévu.

Considérant l'adoption des États financiers au 30 juin 2020 par le conseil d'administration;

Il est proposé par Audrée Larivière  
Et appuyé par Roger Landry

Que les *États financiers au 30 juin 2020*, vérifiés par monsieur Steve Béliveau, CPA auditeur, CA, soient reçus par la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité. AGA 2020-10-26-05.

#### **5. Nomination du vérificateur auditeur pour l'année 2020-2021**

---

Considérant l'article 10 des *Règlements généraux* qui prévoit la nomination du vérificateur par l'Assemblée générale annuelle des membres;

Considérant la recommandation du trésorier suivant l'examen de la soumission;  
Il est proposé par Roger Landry  
Et appuyé par Élisabeth Duncan

Que Monsieur Steve Béliveau, comptable agréé, soit nommé vérificateur pour l'année financière 2020-2021.

Adopté à l'unanimité. AGA 2020-10-26-06.

#### **6. Présentation et adoption du *Rapport d'activités, le Rapport annuel 2019-2020***

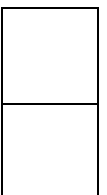
---

Le *Rapport d'activités 2019-2020* est remis à chaque personne présente à l'assemblée. La présidente, la direction générale, la direction des services cliniques, les représentants des comités, des employés, sont tour à tour invités à commenter le document. Le conseil d'administration a préalablement adopté le document et le recommande à l'assemblée. Monsieur Roger Landry félicite tous ceux qui ont contribué à la confection du Rapport ainsi que toute l'équipe de Vallée Jeunesse.

Considérant la recommandation du conseil;  
Il est proposé par Audrée Larivière  
Et appuyé par Roger Landry

Que le *Rapport d'activités 2019-2020* soit adopté par la présente assemblée.

Paraphe



Adopté à l'unanimité. AGA 2020-10-26-07.

## 7. Présentation du *Plan d'action 2020-2021*

Le conseil d'administration a adopté un *Plan d'action 2020-2021* aussitôt que le 28 avril 2020, lequel n'a pas fait l'objet de modifications depuis. La direction générale commente le document, soulignant l'objectif important d'étendre les services scolaires et la réflexion sérieuse qu'il y aura lieu de faire sur l'incorporation du Belvédère.

Considérant la recommandation du conseil;  
Il est proposé par Roger Landry  
Et appuyé par Aurée Larivière

Que le *Plan d'action 2020-2021* soit reçu.

Adopté à l'unanimité. AGA 2020-10-26-08.

## 8. Présentation des prévisions budgétaires 2020-2021

Les *Prévisions budgétaires 2020-2021* sont présentées sommairement par le directeur général, qui souligne que l'année sera déficitaire. La résolution du conseil d'administration, relative à ces prévisions budgétaires, est déposée.

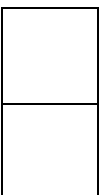
## 9. Élections des administrateurs au conseil d'administration

Le chapitre IV, plus précisément l'article 20 des *Règlements généraux*, prévoit les dispositions pour les élections au conseil d'administration. L'article 16 établit la composition du conseil, soit onze (11) administrateurs élus par et parmi les membres votants en règle au cours de l'assemblée générale annuelle. Voici la composition du conseil sortant, avec leurs mandats respectifs en fonction du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle des membres :

Administrateur	Mandat
1. Josée Labelle	Mandat de 2 ans
2. Aurée Poirier, vice-présidente	Année 2 d'un mandat de deux ans
3. Karine Bouchard	Mandat de 2 ans
4. Jacques Brodeur, trésorier	Année 2 d'un mandat de deux ans
5. Élisabeth Duncan	Mandat de 2 ans
6. Benoit Brisson, administrateur	Année 2 d'un mandat de deux ans
7. Audrey Giguère-Marchal	Année 2 d'un mandat de deux ans
8. Roger Landry	Année 2 d'un mandat de deux ans
9. Geneveive Casey	Année 2 d'un mandat de deux ans
10. Audrey-Anne Bergeron	Mandat de 2 ans
11. Siège laissé vacant	Mandat de 2 ans

Depuis, la vice-présidente a résilié, ce qui a porté Audrey Giguère-Marchal à la vice-présidence. Le poste laissé vacant a été comblé, par cooptation, par Aurée Larivière (mandat de 2 ans), à entériner néanmoins par cette assemblée. Celui d'Aurée Poirier (mandat de 1 an) a été comblé aussi par cooptation par Jean-Philippe Lavoie Morin, donc à confirmer aussi par cette assemblée. Benoit Brisson (mandat venant à échéance) nous a quittés en juin et Jacques Brodeur (mandat venant à échéance), notre trésorier, a annoncé le

Paraphe



non-renouvellement de son mandat. Enfin, la semaine dernière, Geneveive Casey a aussi annoncé le non-renouvellement de son mandat. Donc, si on récapitule :

<b>Administrateur</b>	<b>Mandat</b>
1. Josée Labelle, présidente	Année 2 d'un mandat de deux ans, pas en élection
2. Audrey Giguère-Marchal, vice-présidente	En élection, mandat de 2 ans
3. Audrey-Anne Bergeron, secrétaire	Année 2 d'un mandat de deux ans, pas en élection
4. Jacques Brodeur, trésorier	Non renouvellement, élection, mandat de 2 ans
5. Élisabeth Duncan, administratrice	Année 2 d'un mandat de deux ans, pas en élection
6. Benoit Brisson, administrateur	Poste vacant, en élection pour 2 ans
7. Roger Landry, administrateur	En élection, mandat de 2 ans
8. Geneveive Casey, administratrice	Poste vacant, en élection, mandat de 2 ans
9. Karine Bouchard, administratrice	Année 2 d'un mandat de deux ans, pas en élection
10. Audrée Larivière, administratrice	Année 2 d'un mandat de deux ans, à entériner par l'AGA
11. Jean-Philippe Lavoie Morin, administrateur	Deuxième année d'un mandat de 2 ans, donc en élection

Selon l'article 17 des *Règlements généraux*, chaque administrateur est élu pour une durée de deux ans et demeure rééligible pour un maximum de trois (3) autres mandats de deux ans.

Il y a donc six (6) sièges qui sont à combler ou à renouveler pour un mandat de deux ans et un (1) siège dont le mandat doit être entériné.

L'article 20 des *Règlements généraux* guide la procédure d'élection des administrateurs.

Il est proposé par Roger Landry  
Et appuyé par Élisabeth Duncan

Que Josée Labelle soit nommée présidente d'élection et  
Que Audrey-Anne Bergeron agisse à titre de secrétaire d'élection.

Adopté à l'unanimité. AGA 2020-10-26-09.

La présidente d'élection instruit l'assemblée des dispositions de l'article 20 des *Règlements généraux*. Elle commence par recevoir une proposition pour entériner la poursuite du mandat de deux (2) ans de madame Audrée Larivière.

Il est proposé par Élisabeth Duncan  
Et appuyé par Roger Landry

Que l'assemblée générale entérine la poursuite du mandat de madame Audrée Larivière au sein du conseil d'administration, jusqu'à son échéance l'année prochaine.

Adopté à l'unanimité. AGA 2020-10-26-10.

Elle ouvre ensuite officiellement les mises en candidatures.


Le tableau suivant est offert pour lister les candidatures :

Membre votant en règle qui propose	Candidature proposée (membre en règle)
Audrey Giguère-Marchal	Jean-Philippe Lavoie Morin
Jean-Philippe Lavoie Morin	Roger Landry
Élisabeth Duncan	Denis Chartrand
Jean-Philippe Lavoie Morin	Audrey Giguère-Marchal
Roger Landry	Reynald Labelle
Jean-Philippe Lavoie Morin	Denis Lefebvre

Il est proposé par           Audrée Larivière  
Et appuyé par                Élisabeth Duncan

Que           les mises en nomination soient closes.

Adopté à l'unanimité. AGA 2020-10-26-11.

La présidente vérifie l'éligibilité des candidatures. Elle vérifie aussi, par ordre inverse de proposition des candidatures, si les personnes candidates acceptent leurs candidatures respectives. Messieurs Reynald Labelle et Denis Lefebvre préfèrent ne pas accepter pour l'instant. Suivant cette procédure, s'il y a plus de six (6) candidatures qui demeurent en liste, il y a donc élection. La procédure inscrite à l'article 20 des *Règlements généraux* s'applique en conséquence.

Suivant cette procédure, l'assemblée est invitée à disposer d'une résolution globale présentant la composition du conseil d'administration pour 2020-2021 :

Il est proposé par           Audrée Larivière  
Et appuyé par                Shawn Côté

Que           la composition du conseil d'administration de Vallée Jeunesse, pour l'année 2020-2021, soit la suivante :

Administrateur	Mandat
1. Josée Labelle	Année 2 d'un mandat de deux ans
2. Audrey Giguère-Marchal	Mandat de 2 ans
3. Audrey-Anne Bergeron	Année 2 d'un mandat de deux ans
4. Denis Chartrand	Mandat de 2 ans
5. Élisabeth Duncan	Année 2 d'un mandat de deux ans
6. Roger Landry	Mandat de 2 ans
7. Jean-Philippe Lavoie Morin	Mandat de 2 ans
8. Karine Bouchard	Année 2 d'un mandat de deux ans
9. Audrée Larivière	Année 2 d'un mandat de 2 ans

Adopté à l'unanimité. AGA 2020-10-26-12.

## 10. Période de questions des membres – Souhaits de l'assemblée

Les membres présents sont invité-e-s à une période libre de questions et d'échanges. À la question de Madame Stéphanie Rajotte quant à savoir si les membres peuvent participer au sein des comités, il est répondu qu'il s'agit d'une possibilité (c'est

Paraphe


notamment le cas pour le comité Vin et Fromage) et que les membres sont en fait encouragés à le faire.

### 11. Clôture de l'assemblée

À 20h12, il est proposé par Jean-Philippe Lavoie Morin  
Et appuyé par Denis Chartrand

Que l'assemblée générale annuelle des membres soit déclarée close.

Adopté à l'unanimité. AGA 2020-10-26-13.

Certifié conforme après adoption, le \_\_\_\_\_

Josée Labelle, présidente

Audrey-Anne Bergeron, secrétaire

### Liste des présences

Le tableau qui suit est un extrait du Registre des membres.

N°	Invite	Prénom	Nom	Présente sur place	Présente en visioconférence	Absente
1	Madame	Josée	Labelle	X		
2	Monsieur	Roger	Landry		X	
3	Madame	Audrey	Giguère-Marchal	X		
4	Madame	Johanne	Baker			X
5	Madame	Audrey-Anne	Bergeron	X		
6	Madame	Elisabeth	Duncan	X		
7	Monsieur	Jean-François	Lagacé			X
8	Madame	Geneveive	Casey			X
9	Monsieur	Jacques	Brodeur			X
10	Madame	Guylaine	Rondeau		X	
11	Monsieur	Benoit	Brisson			X
12	Madame	Louise	Boudrias			X
13	Madame	Louise	Hyland		X	
14	Madame	Karine	Bouchard		X	
15	Monsieur	Shawn	Côté	X		
16	Monsieur	Jean-Philippe	Lavoie Morin	X		
17	Monsieur	Denis	Lefebvre		X	


N°	Invite	Prénom	Nom	Présente sur place	Présente en visioconférence	Absente
18	Madame	Audrée	Larivière	X		
19	Monsieur	Reynald	Labelle		X	
20	Monsieur	Alain	Lafrenière			X
21	Madame	Stéphanie	Rajotte		X	

Autres personnes présentes :

N°	Statut : • Employé-e • Bénévole • Utilisateur • Partenaire • Bailleur • Consultant •	Prénom	Nom	Présente sur place	Présente en visioconférence
	Directeur général	Luc	Villemaire	X	
1	Employée	Valérie	Boudreau		X
2	Employée	Camille	Asselin Laflamme		X
3	Consultant	Steve	Béliveau		X
4	Employée	Valérie	Labelle		X
5	Partenaire	Joanne	Gadbois		X
6	Employée	Natasha	Rancourt Payant		X
7	Employée	Stéphanie	Laforge		X
8	Employée	Rachelle	Larivière	X	
9	Employé	André	Fournier		X
10	Employée	Jade	Lemieux Leclerc		X
11	Partenaire	Cassandra	Lafrenière		X
